

Communiqué de presse

Le Conseil National Professionnel de l'Ergothérapie est créé ! Un nouvel acteur pour promouvoir la qualité des interventions ergothérapeutiques

Le Conseil National Professionnel de l'Ergothérapie a tenu son assemblée constituante le 24 mars 2018, en rassemblant toutes les forces de la profession, ses **membres fondateurs** étant :

- L'Association nationale française des ergothérapeutes, **ANFE**
- L'Association française des ergothérapeutes en gériatrie, **AFEG**
- Le Syndicat des Instituts de formation en ergothérapie français, **SIFEF**
- Le Syndicat français des ergothérapeutes libéraux, **SYNFEL-Ergolib**
- L'Association pour la recherche et la formation des ergothérapeutes de l'Hôpital de Garches, **ARFEHGA**
- L'Association de développement de l'ergothérapie solidaire, **Cap-Ergo**

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des membres fondateurs ce même jour.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Mickaël BRIQUET, AFEG
- Karina DAHOMAY, SYNFEL-Ergolib
- Thomas DE BLOCK, SYNFEL-Ergolib
- Magali ELEZAJ, Cap-Ergo
- Laurent FIDRY, SYNFEL-Ergolib
- Pascaline FRADELIZI, ANFE
- Patricia GOGLY, ANFE
- David GOUINEAU, ANFE
- Violaine GUY, ANFE
- Hélène HERNANDEZ, ANFE
- Sandrine HUDSON-PRADIER, ANFE
- Noémie JULIEN-LAFERRIERE, ARFEHGA
- Laurence KOCH, ANFE
- Arnaud LE LABOURIER, SIFEF
- Gladys MIGNET, ANFE
- Nicolas RISPAL, SYNFEL-Ergolib
- Aurélie TAUNAI, ANFE
- Virginie VAGNY, ANFE
- Véronique VIEL, ANFE

Contact

CNPErgo@outlook.fr

CNPE, c/o ANFE 64 rue Nationale CS 41362 – 75214 PARIS Cedex 13

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Bureau, ainsi constitué :

- Sandrine HUDSON-PRADIER, Présidente,
- Hélène HERNANDEZ, Vice-Présidente,
- Karina DAHOMAY, Secrétaire,
- Thomas DE BLOCK, Trésorier.

Le Conseil National Professionnel de l'Ergothérapie a pour objet de :

- Elaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations professionnelles et d'en assurer la diffusion ;
- Contribuer au développement des connaissances scientifiques et professionnelles dans tous les domaines d'exercice de l'ergothérapie ;
- Améliorer les pratiques afin de développer la qualité, la sécurité des soins et la prévention ;

Dans le cadre du développement professionnel continu, il propose :

- Les orientations prioritaires ;
- Le parcours pluriannuel ;
- Un document de traçabilité des actions réalisées par les professionnels dans le cadre de leurs obligations.

Le Conseil National Professionnel de l'Ergothérapie est l'interlocuteur du Ministre chargé de la Santé, de la Haute Autorité de Santé, du Haut Conseil du Développement Professionnel Continu, des instances ordinaires, des Agences Régionales de Santé et des employeurs.

Il collabore, si nécessaire, avec les autres Conseils nationaux des professionnels de santé.

Déclaré en Préfecture en date du 29 mai 2018, sous le n° W751244769 (récépissé de déclaration de création signé le 1^{er} juin 2018)
Annonce n° 1333 75-Paris au **Journal Officiel** du 9 juin 2018.

Contact

CNPErgo@outlook.fr

CNPE, c/o ANFE 64 rue Nationale CS 41362 – 75214 PARIS Cedex 13